

Evaluation finale

Termes de Référence Evaluation portefeuille Développement Durable et Inclusif

Recrutement d'un Consultant

1. Contexte et situation

Le Programme pays du PNUD (CPD 2021-2025) constitue le cadre de référence du partenariat avec la Côte d'Ivoire pour contribuer à la réalisation des priorités nationales du pays, notamment en matière de renforcement de la gouvernance, de la croissance inclusive et du développement durable. Il est arrimé au PND 2021-2025 et au Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD 2021-2025).

Le CPD 2021-2025 est articulé autour de trois (3) axes d'interventions ou Piliers, à la lumière des défis de développement pouvant être adressés avec l'avantage comparatif du PNUD : i) Gouvernance inclusive, État de droit et qualité des institutions ; ii) Croissance inclusive, résilience et réduction des inégalités ; et iii) Gestion durable des ressources naturelles et adaptation au changement climatique.

En 2021 le CPD a été mis en œuvre à travers sept (7) Plans de Travail Annuels (PTA) conjoints. Ces plans de travail déclinent les activités clés des projets/programmes en cours, celles des projets nouvellement approuvés et des Plans d'initiation pour le développement des nouveaux projets, contribuant aux progrès vers l'atteinte des produits du CPD en lien avec les principaux domaines d'intervention retenus. Il s'agit de : i) renforcement de l'État de Droit, de la promotion des Droits Humains et de la lutte contre la violence basée sur le genre ; ii) renforcement des institutions démocratiques, du processus de modernisation de l'État et du contrôle citoyen ; iii) appui à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale ; iv) renforcement des capacités des institutions nationales et locales en charge des politiques de développement en matière de planification, de budgétisation sensible au genre, de mise en œuvre, de suivi/évaluation pour la réalisation des ODD ; v) soutien aux modes d'insertion socioéconomique, au développement de chaînes de valeur inclusives et à la promotion de l'entrepreneuriat ; vi) soutien à la gestion durable des ressources naturelles ; et vii) appui à la lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience. Cette approche de PTA conjoints vise à consolider les synergies et les complémentarités d'actions inter/intra sectorielles et entre les portefeuilles, et à assurer un suivi concerté et coordonné des progrès vers l'atteinte des résultats du CPD.

Le portefeuille Développement Durable Inclusif est concerné par les PTA relatifs au v) soutien aux modes d'insertion socioéconomique, au développement de chaînes de valeur inclusives et à la promotion de l'entrepreneuriat ; vi) soutien à la gestion durable des ressources naturelles ; et vii) appui à la lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience.

| Pilier du CPD 2021-2025 | Intitulé du Plan de Travail annuel conjoint (lien avec le Produit du CPD 2021-2025) | Partenaire Principal de mise en œuvre | Autres Partenaires de mise en œuvre | Budget (US\$) en 2021 | Budget (US\$) en 2022 |
|--|--|---------------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Croissance inclusive, résilience et réduction des inégalités | Renforcement des capacités des institutions nationales et locales en charge des politiques de développement en matière de planification, de budgétisation sensible au genre, de mise en œuvre, de suivi/évaluation pour la réalisation des ODD (produit 2.1) | Ministère du Plan et du Développement | Ministère de l'Économie et des Finances Ministère des Affaires Étrangères | 966 435,00 | 396 000 |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--------------|--------------|
| | Soutien aux modes d'insertion socioéconomique, au développement de chaînes de valeur inclusives et à la promotion de l'entrepreneuriat (produit 2.2) | Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté | Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la pauvreté | 1 934 830,00 | 270 000,00 |
| Gestion durable des ressources naturelles et adaptation au changement climatique | Soutien à la gestion durable des ressources naturelles (produit 3.1) | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; Ministère des Eaux et Forêts | 546 142,00 | 569 141,00 |
| | Appui à la lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience (produit 3.2) | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Cabinet du Premier Ministre | 2 834 409,92 | 2 200 157,00 |

La Liste des onze (11) projets du portefeuille DDI

| LES PROJETS PORTEFEUILLE DDI EN 2021 et 2022 | | | | |
|--|---|--|-----------------------|--------------|
| Outputs | Project Title | Composantes/Objectifs | Durée | Budget 2021 |
| | | | | |
| 00101229 | Appui au développement des chaînes de valeur Inclusives et à la promotion des initiatives locales (NIM) | 1) Renforcement des capacités de pilotage du développement local au niveau des collectivités territoriales ; 2 Appui aux filières riz, maïs, manioc et noix de cajou ; et 3) Appui à la commercialisation et à la transformation des produits | 20/08/2018-31/12/2021 | 120 001,00 |
| 00125630 | Strengthening COVID-19 National (DIM) | 1) Contribution à la résilience du système de santé et la continuité des activités de l'État; 2) Appui à la gestion inclusive et intégrée de la crise pour une réponse multisectorielle renforcée ; 3) Appui à la réponse face à l'impact socio-économique du COVID-19 | 21/12/2020-30/08/2022 | 1 062 826,00 |
| 00107746 | Projet régional REDD+ Cavally et Bélier (NIM) | Elaboration des stratégies de développement local zéro déforestation dans les régions du Belier et du Cavally | 20/11/2019-31/12/2021 | 123 862,22 |
| 00116956 | Accelerator Lab-Cote d'Ivoire (DIM) | 1) Appui au développement de la culture de l'innovation au PNUD ; 2) Communication et mobilisation des parties prenantes et des ressources; 3) Mise en place de système de recherche, de diffusion et de | 29/10/2019-31/12/2021 | 264 142,00 |

| | | | | |
|----------|---|--|-------------------------|--------------|
| | | valorisation des solutions innovantes; 4) Renforcement de capacités des parties prenantes | | |
| 00118347 | NDC support Programme CI (DIM) | 1) intégration des changements climatiques dans la planification nationale et sectorielle pour une mise en œuvre optimale des NDC ; 2) renforcement des capacités techniques des ministères sectoriels et des collectivités territoriales sur la mise en œuvre des NDC ; 3) évaluation de l'état de mise en œuvre des NDC afin de rehausser l'ambition des NDC de la Côte d'Ivoire ; 4) outillage renforcé du secteur privé pour une meilleure implication dans la mise en œuvre des NDC ; 5) communication autour des activités des NDC pour une meilleure sensibilisation du public. | 30/08/2019 - 31/12/2021 | 1 014 140,75 |
| 00116775 | Réintégration IDP (Phase2) (DIM) | 1) Renforcement de la cohésion sociale et la coexistence pacifique grâce au dialogue communautaire et l'accès aux infrastructures sociales de base; 2) Réintégration socioéconomique des personnes rapatriées dans les communautés d'accueil; et 3) Promotion de l'entrepreneuriat jeune à travers la formation professionnelle et la création de micro-entreprises | 31/07/2019- 28/02/2022 | 1 090 096,32 |
| 00103171 | Strengthening the transparency - Amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée (CBIT): FEM (NIM) | 1) Les arrangements institutionnels pour la transparence du climat sont en place et sont efficaces ; 2) Le renforcement des inventaires de gaz à effet de serre, y compris l'amélioration des directives méthodologiques et la conception d'un système MRV national sont réalisés ; 3) Un outil de suivi des progrès de la NDC et la transparence est en place. | 30/04/2019- 31/12/2022 | 214 561,27 |

| | | | | |
|----------|---|--|---------------------------|---------------------|
| 00103170 | Planification Adaptation : Renforcement de l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement (NAP), (DIM) | (i) renforcer le cadre institutionnel du pays et les capacités nationales afin de développer une base de connaissances sur l'adaptation ; (ii) définir les priorités en matière d'adaptation pour les cinq secteurs les plus vulnérables dans un document-cadre du projet; (iii) intégrer l'adaptation dans la planification du développement aux niveaux national et sectoriel; (iv) renforcer les mécanismes de financement durables de l'adaptation, notamment par le biais de l'engagement du secteur privé, de l'innovation et de l'identification de projets pilotes | 1/02/2019 - 30/08/2022 | 520 029,19 |
| 124957 | PIP Economie Bleue (DIM) | Formulation du projet GEF sur l'économie bleue | 01/03/2021- 31/12/2021 | 35 000,00 |
| 124956 | PIP Résilience (DIM) | Formulation du programme de renforcement de la résilience Soutien aux activités préparatoires | 01/03/2021- 31/12/2021 | 30 000,00 |
| 00126347 | PIP Amélioration de la Gouvernance forestière (DIM) | Formulation du projet gouvernance forestière Soutien aux activités préparatoires | 01/03/2021- 31/12/2021 | 265 000,00 |
| | | | | 4 409 658,75 |

Les actions de renforcement des capacités de production des groupements communautaires et d'amélioration de l'accès à des services sociaux de base des populations se sont poursuivies dans les régions pauvres du Nord et de l'Ouest grâce à l'appui du PNUD au profit des personnes déplacées et retournées. Ce qui a permis à 232 jeunes entrepreneurs (51% de femmes) et 1010 chefs de ménage (55% de femmes) de développer des activités économiques et d'accroître leurs revenus. Par ailleurs, grâce à l'action du PNUD, un cadre de partenariat a été établi entre une troïka ministérielle (chargé de l'insertion professionnelle, de la promotion des PME, de la formation professionnelle) et des organisations du secteur privé (fédération des PME, confédération générale des entreprises, chambre de commerce et d'industrie), renforçant ainsi le dialogue public-privé pour déployer un modèle d'innovation entrepreneuriale à travers un dispositif intégré d'incubation et d'accélérateur d'entreprises, de coworking et de coproduction pour soutenir les PME orientées vers le numérique, des modèles innovants et de production durable et créer des emplois. Les 6 pompes hydrauliques mise en fonction ou construites dans la dynamique de cohésion sociale ont aussi permis d'améliorer l'accès de plus de 6140 personnes à l'eau potable dans les zones de relocalisation.

En matière de prise en compte du genre : Deux (02) organisations communautaires de base (composées de jeunes hommes) à Bloléquin et Adoké sont engagés dans les activités génératrices de revenus et 18 Groupements d'intérêt économiques (GIE) composées de 119 filles ont été mises en place, grâce à l'appui du PNUD au profit des personnes déplacées et retournées dans l'ouest du pays.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif national pour la transparence et de suivi des engagements du pays en termes de Contributions Déterminées au niveau National (CDN), ce sont au total 27 structures du secteur Public (14 ministères, 3 universités et 10 centres de recherche) qui ont amélioré leurs compétences en matière de Monitoring Reporting and Verification (MRV) dans divers domaines dont celui de la gestion des ressources naturelles. En plus, deux plateformes de dialogue multi-acteurs ont été mises en place au niveau des collectivités territoriales du Bélier et du Cavally et ont permis de renforcer l'inclusivité dans la gestion durable des ressources naturelles. Grâce à l'appui du PNUD, une plateforme nationale genre et changement climatique a été mise en place pour impulser l'intégration du genre dans les domaines prioritaires des NDC, notamment le secteur forestier. Les actions d'amélioration de la gouvernance du secteur de la forêt initiées par le PNUD ont permis de doter la Brigade Spéciale de Surveillance et d'intervention du Ministère en charge des forêts de capacités opérationnelles, contribuant ainsi à la rendre plus efficace. Le ministère dispose dorénavant d'un portefeuille de solutions innovantes y compris un drone planteur avec 100 000 seedballs pour le reboisement, résultat des explorations, cartographies et expérimentations de solutions réalisées avec l'appui du Laboratoire d'accélération. Toujours en soutien au reboisement, le Ministère a entamé la plantation de 50 000 arbres forestiers grâce à l'appui du PNUD.

Les appuis aux structures publiques et privées en vue du renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles, ont pris en compte le genre, cependant, les données désagrégées par sexe en termes de personnes formées n'ont pas pu être collectées. Ainsi, le taux moyen de participation des femmes à ces interventions de renforcement des capacités est de 30%.

2. Objet, champ et objectifs de l'évaluation

L'évaluation du portefeuille DDI permettra d'apprécier la réalisation des résultats des projets du portefeuille ainsi que leurs contributions à la réalisation des produits 2.2, Produit 3.1 et produit 3.2 du CPD 2021- 2025. Il s'agit d'évaluer l'ensemble des interventions contribuant à renforcer : (i) le dialogue public/privé, favoriser un environnement inclusif au développement des petites et moyennes entreprises, des chaînes de valeurs, de l'emploi pour les hommes, les femmes et les jeunes ; (ii) l'engagement des institutions publiques et privées, des femmes, des jeunes, et des plus vulnérables dans la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ; (iii) à mettre à la disposition des institutions étatiques, les collectivités territoriales et les jeunes, les femmes, les plus défavorisés des régions ciblées, des infrastructures nécessaires, des capacités techniques et technologiques pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes naturelles, promouvoir les économies vertes et bleues et renforcer la résilience face aux chocs

Sous la responsabilité du Représentant Résident Adjoint/programme du PNUD, le/la Consultant.e aura à mener une évaluation du portefeuille DDI. Cet exercice, effectué suivant les critères d'évaluation, devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, la prise en compte du genre à travers les projets qui y contribuent.

Les objectifs de cette évaluation sont de :

- Faire le bilan de la mise en œuvre du portefeuille DDI (à travers les projets contributeurs), et des résultats atteints ou en voie de réalisation par rapport aux Prévisions ;
- Analyser les changements obtenus sur les bénéficiaires ;
- Evaluer le cadre partenarial/ le niveau d'implication et de participation des partenaires étatiques (Services techniques, Direction, ministères, etc.) ;
- Apprécier l'alignement du portefeuille DDI à la théorie de changement du CPD 2021-2025;
- Apprécier la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet et les résultats atteints ;
- Evaluer les forces, les faiblesses et les contraintes liées à la mise en œuvre des projets ;
- Analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- Documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques ;

Sur la base des points ci-haut, formuler des recommandations appropriées pour une mise en œuvre efficace des projets en cours ou à venir.

3. Critères d'évaluation et questions indicatives clés

Les questions de l'évaluation en lien avec les critères définis par l'OCDE-CAD : a) pertinence, b) efficacité, c) efficience, d) cohérence et e) durabilité sont indiquées ci-dessous.

3.1. Pertinence / cohérence

- Dans quelle mesure le portefeuille est-il aligné sur le mandat du PNUD, les priorités nationales et les besoins des femmes, des hommes et des populations vulnérables ciblés ?
- Dans quelle mesure l'appui du PNUD est-il pertinent pour la réalisation des ODD dans le pays ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il adopté des approches sensibles aux inégalités entre les sexes, au respect des Droits Humains et aux situations de conflit ?
- Dans quelle mesure l'engagement du PNUD reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment concernant le rôle et les avantages comparatifs du PNUD dans un contexte de développement donné ?
- Dans quelle mesure la méthode d'exécution choisie par le PNUD était-elle adaptée au contexte de développement ?
- Dans quelle mesure la théorie du changement présentée dans le modèle de réalisation constitue-t-elle une vision pertinente et appropriée sur laquelle fonder les initiatives ?

3.2. Efficacité

- Quels ont été les progrès dans la concrétisation des réalisations ? Quelle a été la contribution du PNUD aux changements observés ?
- Quels ont été les résultats et changements clés obtenus pour les hommes, les femmes et les groupes vulnérables ?
- Des résultats dépassant les attentes ont-ils été obtenus au niveau des réalisations ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il amélioré la capacité des partenaires nationaux de mise en œuvre à plaider pour la résolution des problématiques environnementales notamment ceux liées aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophes ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il travaillé en partenariat avec la société civile et les communautés locales pour sensibiliser aux risques environnementaux et de catastrophes dans le pays ?
- Dans quelle mesure les résultats obtenus au niveau des réalisations et des produits ont-ils favorisé l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?
- Dans quelle mesure les interventions ont-elles bénéficié aux groupes marginalisés ?
- Dans quelle mesure la coopération triangulaire et Sud-Sud ainsi que la gestion des connaissances ont-elles contribué aux résultats obtenus ?
- Quels sont les domaines de programmation dont l'extension ou la poursuite sont les plus pertinentes et stratégiques pour le PNUD ?

3.3. Efficience

- Dans quelle mesure les produits du portefeuille sont-ils le résultat d'une utilisation efficiente des ressources ?
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées pour lutter contre les inégalités, plus particulièrement entre les sexes ?
- Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles contribué à l'obtention des produits du programme pays ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi ont-ils fourni des données ventilées par sexe à la direction, lui permettant ainsi de tirer des enseignements et d'adapter la mise en œuvre en conséquence ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il promu l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, les Droits Humains et le développement humain dans le cadre de l'obtention des produits du programme pays ?

- Dans quelle mesure les pratiques, politiques, processus et capacités de décision du PNUD ont-ils affecté la concrétisation des réalisations du programme pays ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il dialogué ou collaboré avec les différents bénéficiaires (hommes et femmes), les partenaires de mise en œuvre, les autres agences des Nations Unies et les interlocuteurs nationaux pour obtenir des résultats au niveau des réalisations ?

3.4. Viabilité / Durabilité

- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il établi des mécanismes visant à garantir la viabilité/durabilité des réalisations du programme pour les bénéficiaires, hommes et femmes ?
- Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils de capacités institutionnelles (notamment de stratégies de durabilité) garantissant la viabilité/durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ?
- Dans quelle mesure les cadres politiques et réglementaires en place sont-ils à même d'appuyer le maintien futur des effets positifs obtenus pour les hommes et les femmes ?
- Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, procédures et politiques en place permettent-ils aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain ?
- Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ?

3.5. Questions transversales

Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes avec des difficultés physiques, les femmes, les jeunes hommes et femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets ?
- Les marqueurs d'égalité des sexes affectés aux projets reflètent-ils la réalité ?
- Dans quelle mesure la conduite des projets a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Des effets inattendus sont-ils apparus pour les femmes, les hommes et les groupes vulnérables ?

Handicap

- Des personnes en situation de handicap ont-elles été consultées et pleinement impliquées dans la planification et la mise en œuvre du programme ?
- Quelle proportion de personnes en situation de handicap figure parmi les bénéficiaires du programme ?
- À quels obstacles les personnes en situation de handicap ont-elles été confrontées ?
- Une approche twin-track ¹a-t-elle été adoptée ?

¹ L'approche twin-track combine des programmes et projets incluant des personnes en situation de handicap à des programmes et projets ciblant ces personnes. Elle est un élément essentiel dans toute stratégie cherchant à efficacement systématiser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Voir également la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, Notes techniques relatives au cadre de redevabilité des entités (Entity Accountability Framework Technical Notes), chapitre 9 (<https://www.un.org/en/disabilitystrategy/resources>)

4. Méthodologie de l'évaluation

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du/de la consultant(e), la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects des projets du portefeuille DDI. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats.

La partie qualitative complètera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche des projets du portefeuille DDI pourrait contribuer au renforcement : (i) du dialogue public/privé, favoriser un environnement inclusif au développement des petites et moyennes entreprises, des chaînes de valeurs, de l'emploi pour les hommes, les femmes et les jeunes ; (ii) à l'engagement des institutions publiques et privées, des femmes, des jeunes, et des plus vulnérables dans la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ; (iii) à la mise à disposition des institutions Etatiques, les collectivités territoriales et les jeunes, les femmes, les plus défavorisés des régions ciblées, des infrastructures nécessaires, des capacités techniques et technologiques pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes naturelles, promouvoir les économies vertes et bleues et renforcer la résilience face aux chocs. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Les parties prenantes qui font face à des urgences existantes doivent être prévenues à l'avance afin de faciliter les éventuels ajustements des délais.

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Les documents de projets du portefeuille DDI ;
- Le CPD 2021-2025 ;
- Le Plan Stratégique du PNUD ;
- Le Plan National de développement 2021-2025 ;
- La théorie du changement et le cadre de résultats des projets du portefeuille DDI ;
- Les rapports de contrôle de la qualité des projets du portefeuille DDI ;
- Les plans de travail annuels des projets du portefeuille DDI ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés des projets du portefeuille DDI ;
- Le rapport axé sur les résultats du PNUD (ROAR 2021) ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage des projets du portefeuille DDI ;
- Les rapports de suivi technique/financier des projets du portefeuille DDI.

- **Entretiens et réunions des principales parties prenantes clés (hommes et femmes)**, telles que les interlocuteurs gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants d'organisations clés de la société civile, les membres de l'équipe pays des Nations Unies et des partenaires de mise en œuvre :
- **Entretiens semi-structurés** fondés sur des questions conçues pour différentes parties prenantes à partir des questions d'évaluation visant la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité/durabilité.
- **Discussions avec des personnes ressources clés et des groupes de réflexion** comprenant des hommes, des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes.
- Tous les entretiens avec des hommes et des femmes doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. Le rapport d'évaluation final doit préserver l'anonymat des commentaires mentionnés.
- **Enquêtes et questionnaires** auprès d'hommes et de femmes participant aux programmes de développement, de membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ou d'autres parties prenantes aux niveaux stratégique et programmatique.
- **Visites sur le terrain** et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles.
- **Autres méthodes** telles que les inventaires des réalisations, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.
- **Examen et analyse des données** provenant du suivi ou d'autres sources et méthodes. Pour garantir une fiabilité et une qualité maximales des données et en promouvoir l'utilisation, l'équipe d'évaluation doit veiller à trianguler les différentes sources de données.
- **Égalité des sexes et droits humains** : tous les produits de l'évaluation doivent prendre en compte les problématiques liées aux inégalités entre les sexes, au handicap et aux droits humains.

L'approche méthodologique retenue, notamment le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser pour l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport de démarrage et être pleinement débattue et convenue entre le PNUD, les parties prenantes et les évaluateurs.

5. Livrables

Il est attendu de l'équipe d'évaluation :

- **Un rapport de démarrage (10-15 pages)** : Le rapport doit être préparé avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d'évaluateurs internationaux) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens. Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.
- **Un rapport provisoire (40-60 pages)**: L'équipe de consultant.e.s doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.
- **Un rapport final en français (40-60 pages au plus hors annexes)** avec un sommaire en français. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

Tous les rapports doivent être rédigés en utilisant la police Arial ou Times New Roman, avec une taille minimale respectivement de 11 et 12, et un interligne simple, double face.

6. Profil des consultant.e.s

L'équipe de consultant.e.s devra être composée de :

➤ Chef de mission

- de formation **BAC+5** en sciences sociales, sciences économiques, ou tout domaine équivalent ;
- avoir un diplôme en Gestion de projets
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement ;
- Avoir une bonne connaissance de la politique planification de la Côte d'Ivoire (chaîne Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi & Evaluation) ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de gestion des organisations rurales ;
- Connaissance du secteur privé ivoirien ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédactions solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;

➤ Spécialiste en environnement et changement climatique

- Justifier d'une formation BAC+5 en science de l'Environnement et/ou des Changements climatiques, en sciences sociales, ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 05 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme en lien avec l'Environnement et/ou les Changements Climatiques ;
- Avoir une bonne connaissance des NDC de la Côte d'Ivoire et des mécanismes d'adaptation au changement climatique ;
- Avoir une connaissance de la question genre ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédaction et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Une expérience en évaluation / examen de projets au sein du système des Nations Unies sera considérée comme un atout.

7. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUM. L'équipe de consultant.e.s doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. L'équipe de consultant.e.s doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera entre les mois d'août et octobre 2022 et s'étendra sur 30 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ; b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Développement Durable Inclusif) est de soutenir la mise en œuvre de l'évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Le groupe de référence est constitué des représentant.e.s des structures suivantes :

- Cabinet du Premier Ministre ;
- Ministère du Plan et du Développement;
- Ministère de l'Économie et des Finances;
- Ministère des Affaires Étrangères;
- Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté;
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Ministère des Eaux et Forêts;
- PNUD;
- PNUE;
- FAO;
- Programme de changement climatique;

10. Calendrier du processus d'évaluation

| Activité | Nombre de jours estimés | Échéance de réalisation | Lieu | Entité responsable |
|--|-------------------------|---|--|--|
| Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage | | | | |
| Réunion d'information avec le PNUD et l'OIM (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins) | | À la signature du contrat | PNUD | Responsable de l'évaluation |
| Transmission des documents pertinents au/ à l'équipe de consultant.e.s en évaluation | | A la signature du contrat | Par email | Coordination du projet |
| Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter | 5 jours | Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat | A domicile | L'équipe de consultant.e.s en évaluation |
| Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum) | | Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat | | L'équipe de consultant.e.s en évaluation |
| Commentaires et validation du rapport de démarrage | | Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage | PNUD | Responsable de l'évaluation |
| Étape 2 : Mission de collecte des données | | | | |
| Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion | 15 jours | Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat | Abidjan et dans les zones d'intervention | A organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG, |
| Réunion d'information avec le PNUD, l'OIM et les principales parties prenantes | 1 jour | | Abidjan | L'équipe de consultant.e.s en évaluation |
| Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation | | | | |
| Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages) | 5 jours | Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain | Domicile | L'équipe de consultant.e.s en évaluation |
| Soumission du rapport provisoire de l'évaluation | | | | L'équipe de consultant.e.s en évaluation |

| | | | | |
|--|---------|---|------------|--|
| Envoi des commentaires consolidés du PNUD, de l'OIM et des parties prenantes sur le rapport provisoire | | Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire | PNUD | Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation |
| Réunion d'information avec le PNUD et l'OIM | 1 jour | Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires | PNUD | PNUD, groupe de référence, L'équipe de consultant-e.s |
| Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD et de l'OIM | 3 jours | Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale | A domicile | L'équipe de consultant-e.s en évaluation |
| Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique) | | Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale | A domicile | L'équipe de consultant-e.s en évaluation |

11. Paiement

| Délivrables | Délais | Montant |
|--------------------------|---|---------|
| Rapport de démarrage | A 3 jours ouvrés du début de la mission | 20% |
| Rapport provisoire | Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission | 50% |
| Rapport final de l'étude | A la fin du contrat dès la remise du rapport final | 30% |

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. Une offre technique incluant :

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Les Curriculum Vitae des consultant.e.s ;

ii. Une offre financière incluant :

- Les honoraires de consultance
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliqués

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants :

| Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques | | Note maximum | Consultant | | | | |
|--|--|--------------|------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| 1. | Qualification et expérience | 40 | | | | | |
| 2. | Plan de travail | 10 | | | | | |
| 3. | Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR | 50 | | | | | |
| Total | | 100 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1 | | Note maximum | A | B | C | D | E |
|--|---|--------------|---|---|---|---|---|
| Expertise / Qualification et expérience dans le domaine | | | | | | | |
| 1.1 | Diplômes et références clés | 20 | | | | | |
| 1.2 | Expertise avérée dans le domaine du développement durable et de l'emploi des jeunes | 20 | | | | | |
| Total | | 40 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique - Formulaire 2 | | Note maximum | Consultant | | | | |
|---|---|--------------|------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| Plan de travail | | | | | | | |
| 2.1 | Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ? | 10 | | | | | |
| Total | | 10 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3 | | Note maximum | Consultant | | | | |
|--|--|--------------|------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR | | | | | | | |
| 2.1 | La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ? | 10 | | | | | |
| 2.2 | La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ? | 10 | | | | | |
| 2.3 | La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ? | 20 | | | | | |

| | | | | | | | | |
|-------|---|----|--|--|--|--|--|--|
| 2.4 | Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ? | 10 | | | | | | |
| Total | | 50 | | | | | | |

a) Evaluation des offres

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière ;

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du moins disant conforme. Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays);

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems ;

b) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention : CONSULTANT(E) NATIONAL (E) POUR L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF

c) Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio, 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE

Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

| | Préparé par | Visé par | Approuvé par |
|-----------|---|---|---|
| Nom | Bernard BROU, Analyste Programme | Joseph EZOUA, Spécialiste Programme | Jonas MFOUATIE, Représentant Résident |
| Signature |  |  |  |
| Date | 10/08/2022 | 10/08/2022 | 10/08/22 |

14. Annexes des TDR

14.1. Théorie de changement et cadre de résultats

14.1.1. Théorie du changement du CPD 2021-2025

Le CPD 201-2025 a pour but de contribuer à rétablir la confiance dans les institutions, au sein d'une société ivoirienne qui grâce à un environnement pacifique est capable de résister aux crises et aux chocs, et de profiter des avantages d'une croissance inclusive et d'une prospérité partagée. La théorie du changement qui sous-tend l'offre programmatique stipule que :

- (a) Si les fonctions essentielles de gouvernance sont renforcées par le respect des droits de l'homme, l'accès équitable à la justice et la participation des jeunes et des femmes, en mettant l'accent sur les collectivités locales, et si les systèmes de prévention et de gestion des conflits fonctionnent sur la base de la médiation et de la réconciliation, alors les citoyens ivoiriens vivront, à long terme, dans un environnement caractérisé par l'État de droit et la cohésion nationale ;
- (b) Si l'environnement des entreprises est favorable à l'émergence d'une économie locale de proximité et si les investissements du secteur privé sont mobilisés pour soutenir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les femmes, alors la croissance économique sera inclusive, créera des emplois et réduira la pauvreté et les inégalités ;
- (c) Si les pratiques de production et de consommation qui préservent le capital naturel sont utilisées, et si l'adoption de normes environnementales pour la gestion des ressources naturelles permet le développement de chaînes de valeur vertes, et si les mécanismes de prévention et de réponse aux chocs et aux catastrophes sont opérationnels, alors les Ivoiriens renforceront leur résilience face aux conflits et au changement climatique.

14.1.2. Cadre de résultats du CPD 2021-2025

| |
|--|
| Priorité Nationale: PILIER 5: APPROFONDISSEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUS SES ASPECTS ET MODERNISATION DE L'ETAT |
| Effet 1 du CCDD : Les processus démocratiques et les systèmes de gouvernance sont inclusifs et responsables, et garantissent aux populations – en particulier les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes – leurs droits fondamentaux dans un environnement social apaisé et sécurisé |
| Lien avec le Plan Stratégique, Outcome 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable |

| Indicateurs d'Effet : Données de références, cibles) | Source des données et fréquence de la collecte des données, et responsabilités | Produits du programme Pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les cibles) | Principaux Partenaires et cadres de partenariats | Ressources indicatives par effet (US \$) |
|---|--|--|---|--|
| <p>Indicateur Ia : Indice CPIA Baseline année 2019 : 3,5 Target :</p> | <p>Source: Rapport de Banque Mondiale pour l'Afrique Frequency: Biennale Responsibility: Banque Mondiale</p> | <p>Output 1.1. Les institutions en charge de la promotion de l'Etat de droit, le secteur privé et les organisations de la société civile, dont les organisations féminines, disposent de capacités techniques et opérationnelles pour renforcer la promotion et le respect des droits fondamentaux et lutter plus efficacement contre les VBG.</p> | <p>Parlement (Assemblée Nationale et Sénat)</p> | <p>Regular: 7 000 000 Other: 13 412 000</p> |
| <p>Indicateur Ib : Indice de sécurité Baseline année 2018 : 1,1 Target</p> | <p>Source: Conseil National de Sécurité (CNS) Frequency: Annuelle/ Biennale Responsibility: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile</p> | <p>Indicateur 1.1.1 Nombre de cas de victimes de violences basées sur le genre désagréé par sexe, âge et formes de violences ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de prise en charge</p> | <p>Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme</p> | |
| <p>Indicateur Ic : Indice de perception de la corruption (IPC) sur une échelle de 100 Baseline année 2019 : 35 Target</p> | <p>Source: Rapport Transparency International Frequency: Annuelle/Biennale Responsibility: Transparency International</p> | <p>Baseline: 0 Target: 50% Source: Rapport du Conseil National des Droits de l'Homme, Rapports du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Rapports de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, GBVIMS Frequency: Annuelle</p> | <p>Ministère du Plan et du Développement</p> | |
| <p>Indicateur Id : Indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) Baseline année 2018 : 54,5 points (22^e rang) Target</p> | <p>Source: Rapport de Gouvernance en Afrique Frequency: Annuelle/Biennale Responsibility: Fondation Mo Ibrahim</p> | <p>Indicateur 1.1.2 : Proportion de bénéficiaires d'assistance judiciaire désagréés par âge et sexe de la victime Baseline: 0 Target: 60% des demandeurs de l'assistance judiciaire Source: Rapports du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (Direction des Affaires Civiles et Pénales) Frequency: Annuelle</p> | <p>Conseil National des Droits de l'Homme</p> | |
| <p>Indicateur Ie : Indice de l'inégalité de Genre Baseline année 2018 : 0,657 Target</p> | <p>Source: Rapport VNR-Côte d'Ivoire Frequency: Annuelle Responsibility: Ministère du Plan et du Développement</p> | | <p>Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire</p> | |
| <p>Indicateur If : Indice de développement de la gouvernance électronique Baseline année 2019 : score 193, rang 171^{ème} Target :</p> | <p>Source: Rapport UNDESA Frequency : Annuelle Responsability : UNDESA Frequency : post-électoral</p> | <p>Indicateur 1.1.3 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des femmes et des hommes, notamment des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes, des défenseurs des droits humains et des acteurs politiques (ODD 16.10.1) Baseline: 500 (TBC) Target: 250</p> | <p>National Democratic Institute</p> | |
| | | | <p>Ministère en charge de la Solidarité et de la Cohésion Sociale</p> | |
| | | | <p>Ministère en charge de la</p> | |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Source: Rapports des Organisations de Défenses des Droits de l'Homme ; Rapport du Conseil National des Droits de l'Homme Frequency: Annuelle</p> <p>Output 1.2. Les acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans le processus de modernisation de l'Etat, du contrôle citoyen et de la redevabilité sont dotés de solutions digitales et/ou innovantes et offrent des services de qualité au niveau national et local.</p> <p>Indicateur 1.2.1: Nombre de structures étatiques qui utilisent les solutions digitales développées Baseline: 0 Target: 5</p> <p>Source: Rapports ministère en charge de la modernisation et de l'innovation du service public ; Rapports du ministère de l'économie numérique Frequency: Annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.2: Proportion des femmes, des hommes et des jeunes dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (ODD 16.6.2 /IRRF 2.6) Baseline: 0 Target: 50% des femmes, des hommes et des jeunes fréquentant les services publics Source: Rapports ministère en charge de la modernisation et de l'innovation du service public Frequency: Annuelle</p> <p>Output 1.3. Les institutions étatiques et non étatiques en charge de la consolidation démocratique et du renforcement de la cohésion sociale, les collectivités territoriales et les acteurs locaux dont les femmes, les jeunes, et les personnes en situation de handicap, disposent de capacités techniques et opérationnelles pour améliorer les processus inclusifs et la prévention/gestion pacifique des conflits</p> <p>Indicateurs 1.3.1: Participation au processus démocratique a) Proportion de femmes et d'hommes ayant accompli leur devoir civique b) Proportion de jeunes (filles et garçons) en âge de voter ayant accompli leur devoir civique c) Proportion de personnes en situation de handicap, désagrégé par sexe, inscrits sur la liste électorale et ayant accompli leur devoir civique d) Proportion de sièges occupés par des femmes aux instances électives Baseline: a) Proportion de femmes et d'hommes ayant accompli leur devoir civique</p> | <p>Modernisation et de l'Innovation du Service Public</p> <p>Cabinet du Premier Ministre</p> <p>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance</p> <p>Ministère de l'Economie Numérique</p> <p>Société Nationale de Développement Informatique</p> <p>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant</p> <p>Organisations de défenses des droits de l'homme</p> <p>Organisations faitières des collectivités territoriales</p> <p>Agence Française de Développement (AFD)</p> <p>Union Européenne</p> |
|--|--|--|

| | | |
|--|---|--|
| | <p>b) Proportion de jeune (filles et garçons) en âge de voter ayant accomplis leur devoir civique</p> <p>c) 186 191 personnes en situation de handicap en 2020</p> <p>d) Proportion de sièges occupés par des femmes aux instances électives</p> <p>Target: en tant qu'électeurs/trices 50% des femmes et des jeunes en âge de voter et de en tant qu'élu(e)s 30%</p> <p>Source: Rapports de la commission électorale indépendante</p> <p>Frequency: A chaque élection</p> <p>Indicateurs 1.3.2: Pourcentage de collectivités locales dotées d'une structure de participation directe des femmes, des jeunes et de la société civile, à la gestion et à l'aménagement des collectivités locales intégrant les ODD et mettant en œuvre un processus de budget participatif, qui fonctionnent de façon régulière</p> <p>Baseline: 0</p> <p>Target: 60%</p> <p>Source: Rapports de la direction générale de la décentralisation et du développement local</p> <p>Frequency: Annuelle</p> <p>Indicateur 1.3.3: Nombre de conflits prévenus ou ayant fait l'objet d'un règlement pacifique avec l'implication des femmes et de jeunes notamment</p> <p>Baseline: 0</p> <p>Target: 150</p> <p>Source: Rapports du Ministère en charge de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté ; Rapports de l'Observatoire National de la Solidarité et de la Cohésion Sociale</p> <p>Frequency: Annuelle</p> | <p>Institution Financière Internationale</p> <p>Banque Africaine de Développement</p> <p>Observatoire National de la Solidarité et de la Cohésion Sociale</p> <p>Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation</p> |
| <p>Priorité Nationale: PILIER 1: RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION PRODUCTIVE, DEVELOPPEMENT DE GRAPPES INDUSTRIELLES ET DIGITALISATION DE L'ECONOMIE</p> | | |
| <p>Effet CCDD: La croissance économique et le développement sont inclusifs, durables et génèrent des capacités de production à fort potentiel de préservation de l'environnement nécessaires pour créer des opportunités d'emplois et des moyens d'existence pour les femmes, les jeunes et les plus défavorisés, dans un environnement des affaires amélioré</p> | | |
| <p>Lien avec le Plan Stratégique, Outcome 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions</p> | | |
| <p>Indicateurs d'Effet : Données de références, cibles)</p> | <p>Produits du programme Pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les cibles)</p> | <p>Principaux Partenaires et cadres de partenariats</p> <p>Ressources indicatives par effet (US \$)</p> |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| <p>Indicateur 2a : Classement Doing Business Baselane année 2019: score 60,7 (Rang 110^e) Target :</p> | <p>Source: Rapport VNR Frequency: Annual Responsibility: Ministère du Plan et du Développement</p> | <p>Output 2.1: Les institutions nationales et locales en charge des politiques de développement, ont renforcé leurs capacités en planification, budgétisation, mise en œuvre, suivi/évaluation pour l'atteinte des ODD</p> | <p>Ministère du Plan Développement</p> | <p>Regular: 1 000 000 Other: 31 500 000</p> |
| <p>Indicateur 2b: indice de Développement Humain (IDH) (IRRF 2a) Baselane année 2018: 0,516 Target :</p> | <p>Source: Rapport Doing Business Frequency: Annuelle Responsibility: Banque Mondiale</p> | <p>Indicateur 2.1.1 Nombre d'institutions nationales et locales ayant réalisé la planification, budgétisation, mise en œuvre et suivi/évaluation de leurs activités Baselane: 0 Target: 10 Source: Rapports de l'économie et des Finances, Rapports du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Rapports du Ministère du Plan et du Développement)</p> | <p>Ministère de l'Administration de l'Érriroire Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant</p> | |
| <p>Indicateur 2c: Taux chômage désagrégé par âge et sexe (ODD 8.5.2) Baselane année 2018: 3,4% dont Target :</p> | <p>Source: Rapport de l'enquête-emploi en Côte d'Ivoire Frequency: Biennale/Triennale Responsibility: Institut National de la Statistique (INS)</p> | <p>Indicateur 2.1.2: Nombre de politiques et stratégies nationales et locales élaborées et mises en œuvre dans le cadre de la réduction des inégalités, dont les inégalités de genre, en faveur des populations les plus pauvres et laissées pour compte Baselane: 0 Target: 5 Source: Documents de stratégies adoptés par le Gouvernement Frequency: Annuelle</p> | <p>Ministère de la Promotion des PME Fédération Ivoirienne des PME</p> | |
| | | <p>Output 2.2: Le dialogue public/privé est renforcé et favorise un environnement inclusif et favorable au développement des petites et moyennes entreprises, des chaînes de valeurs, de l'emploi pour les hommes, les femmes et les jeunes</p> | <p>Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire</p> | |
| | | <p>Indicateur 2.2.1: Nombre de TPE/MPE/PME / PMI, dont celles dirigées par des femmes, créées par an Référence : 0 Cible : 150 Source de données : Rapports du CEPICI Fréquence : Annuelle</p> | <p>Union Européenne Banque Africaine de Développement</p> | |
| | | <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de politiques et de réglementations élaborées pour soutenir la productivité, améliorer la compétitivité et faciliter l'accès au marché des MPME, dont celles dirigées par des femmes (ODD 12.b.1, IRRFI.2.2) Baselane: 0 Target: 3 Source: Rapports du Ministère du Plan et du Développement (COMOREX, Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté) Frequency: Annuelle</p> | <p>BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique) ONU, FAO, BIT</p> | |

| Priorité Nationale: PILIER 4: DEVELOPPEMENT REGIONAL PAR LA CREATION DES POLES ECONOMIQUES COMPETITIFS ET POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE | | | |
|---|---|---|---|
| Effet CCDD: Les ressources naturelles et l'environnement sont gérés et protégés de manière durable, et les populations - en particulier les groupes vulnérables et marginalisés - ont la capacité d'atténuer le changement climatique et les risques de catastrophe et de s'y adapter | | | |
| Lien avec le Plan Stratégique, Outcome 3 : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises | | | |
| Indicateurs d'Effet : Données de références, cibles) | Source des données et fréquence de la collecte des données, et responsabilités | Produits du programme Pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les cibles) | Principaux Partenaires et cadres de partenariats |
| Indicateur 3a: Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes | <p>Source: Rapport VNR</p> <p>Frequency: Annuelle / Biennale</p> <p>Responsibility: Ministère du Plan et du Développement</p> | <p>Output 3.1: Les institutions publiques et privées engagées dans la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, les femmes, les jeunes, et les plus vulnérables, disposent des instruments, des approches innovantes et les technologies requises pour gérer durablement les ressources naturelles dans les régions ciblées et protéger les écosystèmes vitaux</p> | <p>Ministère de l'environnement et du Développement Durable, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant</p> |
| Baseline année 2019: Target : | <p>Baseline année 2019:</p> <p>Target :</p> | <p>Indicateur 3.1.1: Nombre de structures publiques et privées ayant les capacités en gestion des ressources naturelles</p> <p>Baseline: 0</p> <p>Target: 30</p> <p>Source: Rapports des structures publiques et privées formées</p> <p>Frequency: Annuelle</p> | <p>Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'agriculture et du développement durable, Ministère de la promotion des PME., Secrétariat Permanent de la REDD+</p> |
| Indicateur 3b: Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) (ODD15.1.1, 15.1.2) | <p>Source: Rapport Sectoriel</p> <p>Frequency: Annuelle/Biennale</p> <p>Responsibility: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</p> | <p>Indicateur 3.1.2: Nombre de plateformes communautaires inclusives de gestion durable des ressources forestières</p> <p>Baseline: 0</p> <p>Target: 20</p> <p>Source: Rapport de la SODEFOR</p> <p>Frequency: Annuelle</p> | <p>Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'agriculture et du développement durable, Ministère de la promotion des PME., Secrétariat Permanent de la REDD+</p> |
| Baseline année 2019: Target : | <p>Baseline année 2019:</p> <p>Target :</p> | <p>Output 3.2: Les institutions Etatiques, les collectivités territoriales et les jeunes, les femmes, les plus défavorisés des régions ciblées disposent des infrastructures nécessaires, des capacités techniques et technologiques pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes naturelles, promouvoir les économies vertes et bleues et renforcer la résilience face aux chocs</p> | <p>Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Société pour le Développement des forêts</p> |
| Indicateur 3c: Émissions annuelles d'équivalent dioxyde de carbone (par million de tonnes métriques) (ODD 9.4.1) | <p>Source: Rapport Secretariat REDD+</p> <p>Frequency: Annuelle</p> <p>Responsibility: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</p> | | |
| Baseline année 2019: Target : | <p>Source: Rapport VNR</p> | | |
| Ressources indicatives par effet (US \$) | | | |
| | | | <p>Regular: 399 000</p> <p>Other: 17 825 000</p> |

| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| <p>Indicateur 3d : Pertes économiques dues aux risques naturels en proportion du PIB (ODD 11.5.2, 11.5.2) Baseline: Target:</p> | <p>Frequency: Annuelle / Biennale Responsibility: Ministère du Plan et du Développement</p> | <p>Indicateur 3.2.1: Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales inclusives de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale (ODD 1.5.4) Baseline: 0 Target: 10 Source: Rapports de l'Office Nationale de la Protection Civile et Rapports du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation Frequency: Annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2: Nombre de personnes désagrégé par sexe directement touchées lors de catastrophes (ODD 11.5.1) Baseline: 100000 Target: 5 000 Source: Rapports de l'Office Nationale de la Protection Civile et Rapports du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation Frequency: Annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.3: Existence d'un mécanisme national de suivi des progrès de la politique d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, tenant compte de la stratégie genre et changement climatique Baseline: Non Target: Oui Source: Mécanisme national de suivi des progrès de la politique d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques Frequency: Annuelle</p> | <p>Secteur privé (CGECL, CCI-CI) OIREN PNUE, FAO Union Européenne Institution Financière Internationale (Banque Européenne d'Investissement) GEF, GCF, Fond d'Adaptation, Banque Africaine de Développement</p> | |
|--|--|---|---|--|

14.2. Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées

A. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

| STRUCTURES | POINT FOCAL | CONTACTS |
|--|-------------|----------|
| Ministère de la Réconciliation et de la cohésion nationale | | - |
| Ministère du Plan et du Développement : Office Nationale de la Population (ONP) | | |
| Cellule de coordination | | |
| Ministère des affaires étrangères : Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides, (DAARA) | | - |
| Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfant (MFFE) | | - |
| Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'insertion professionnelle et du Service civique (MPJIPSC) | - | - |
| Secrétariat d'Etat au service Civique (Office du Service Civique National) | | - |
| Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR) | - | - |
| L'Ambassade de la République Fédérale de l'Allemagne | | - |

| | | |
|---|---|---|
| Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | - | - |
| Ministère de l'Environnement et du Développement durable | - | - |
| Ministère en charge de la santé | - | - |
| Ministère en charge de la réduction de la pauvreté | - | - |
| Ministère des eaux et Forêts | - | - |
| Cabinet du Premier Ministre | - | - |

B. LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

| ZONE D'INTERVENTION | PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE | PERSONNES CONTACTS |
|----------------------|------------------------------|--------------------|
| DANANE-ZOUAN HOUNIEN | CIV_ONG EICF | |
| | CIV_ANADER DANANE | |
| | ONG GFM3 | - |
| GUIGLO-BLOLEQUIN | CIV_ANADER GUIGLO | - |
| | CIV_ONG ODAFEM | - |
| | CIV_ONG DRAO | - |
| TOULEPLEU | CIV_ONG PEHE | - |
| | CIV_ONG CASES | - |
| TABOU | CIV_ONG ASAPSU | - |

14.3. Liste des sites à visiter

- Région du Cavally : Départements de Guiglo ; Bolequin et Toulepleu
- Région du Tonkpi : Départements de Danané et Zouan Hounien
- Région de San Pedro : Département de Tabou
- Les régions du Folon, du Kabadougou, de la Bagoué, du Tchologo et du Bounkani.

14.4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

- Les documents de projets du portefeuille DDI ;
- Le CPD 2021-2025 ;
- Le Plan Stratégique du PNUD ;
- Le Plan National de développement 2021-2025 ;
- La théorie du changement et le cadre de résultats des projets du portefeuille DDI ;
- Les rapports de contrôle de la qualité des projets du portefeuille DDI ;
- Les plans de travail annuels des projets du portefeuille DDI ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés des projets du portefeuille DDI ;
- Le rapport axé sur les résultats du PNUD (ROAR 2021) ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage des projets du portefeuille DDI ;

- Les rapports de suivi technique/financier des projets du portefeuille DDI.

14.5. Modèle de Matrice d'évaluation

| Critère d'évaluation correspondant | Questions clés | Sous questions spécifiques | Sources de données | Outils/ méthodes de collecte des données | Indicateurs/ Norme de réussite | Méthode d'analyse des données |
|------------------------------------|----------------|----------------------------|--------------------|--|--------------------------------|-------------------------------|
| | | | | | | |

14.6. Modèle de rapport d'évaluation

1. **Titre et pages de garde** : doivent indiquer les informations de base suivantes :

- Nom de l'intervention évaluée ;
- Dates de l'évaluation et du rapport ;
- Pays de l'intervention évaluée ;
- Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
- Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
- Remerciements.

2. **Informations relatives à l'évaluation et au projet** : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

| Informations sur le projet | | |
|---|-----------|------------|
| Titre du projet | | |
| Numéro Atlas | | |
| Produit et résultat institutionnel | | |
| Pays | | |
| Région | | |
| Date de signature du document de projet | | |
| Dates du projet | Démarrage | Fin prévue |
| Budget du projet | | |
| Dépenses engagées à la date de l'évaluation | | |
| Source de financement | | |
| Gender Marker | | |
| Agence d'exécution | | |

Informations relatives à l'évaluation

| | | |
|---|-------|-----|
| Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.) | | |
| Finale/mi-parcours/autre | | |
| Période évaluée | Début | Fin |
| | | |
| Évaluateurs | | |
| Adresse email de l'évaluateur | | |
| Dates de l'évaluation | Début | Fin |
| | | |

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations**.
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
 - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
 - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
 - Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
 - Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
 - Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.
6. **Introduction**
 - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
 - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitent en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
 - Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
 - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.
7. **Description de l'intervention** : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :

- Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
- Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
- Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
- Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
- Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
- Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.
- Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
- Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.
- Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
- Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).

8. **Champ et objectifs de l'évaluation** : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.

- **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
- **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
- **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés². Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
- **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.

² Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

9. **Approche et méthodes d'évaluation**³: Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :

- **Approche de l'évaluation**
- **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
- **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.
- **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
- **Normes de performance**⁴ : la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).
- **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
- **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations⁵).
- **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de

³ Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

⁴ Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

⁵ GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : <http://www.uneval.org/document/detail/102>

l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.

- **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.

10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.
11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.
12. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
13. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs ciblés du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.
14. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui

sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.

15. Annexes au rapport : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :

- TdR de l'évaluation
- Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
- Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation et du PNUD
- Liste des documents consultés
- Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
- Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
- Code de conduite signé par les évaluateurs.

14.7. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux

problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à _____, le _____

Signature : _____

Annexe 14-8: Les différents projets contribuant au PTA conjoint du portefeuille DDI selon les produits du CPD :

| Activités / sous activités | Partenaires | Projets | Source de financement | Budget (\$US) |
|--|---|----------------|-----------------------|---------------------|
| Renforcer la réintégration socio-économique des retournés, déplacés et des communautés. | | | | 1 934 830,00 |
| <i>Assurer le renforcement des capacités techniques et managériales des jeunes et des femmes</i> | Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté | Réintégration | PNUD | 50 000,00 |
| | Ministère du Plan et du Développement | PACIPIL | PNUD | 30 000,00 |
| <i>Faciliter l'accès à l'auto-emploi et l'entrepreneuriat à travers l'appui à l'installation des jeunes et des femmes dans des activités génératrices de revenus</i> | Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté | Réintégration | Allemagne | 744 830,00 |
| | Ministère du Plan et du Développement | PACIPIL | PNUD | 30 000,00 |
| <i>Assurer le renforcement des capacités de pilotage du développement local</i> | Ministère du Plan et du Développement | PACIPIL | PNUD | 30 000,00 |
| Renforcer la réponse nationale au COVID-19 et la relance socio-économique | | | | 1 050 000,00 |
| <i>Renforcer la coordination de la réponse nationale</i> | Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté | Projet COVID19 | PNUD | 529 000,00 |
| <i>Appuyer la relance socio-économique verte et sensible au genre</i> | | | | 521 000,00 |

| Activités / sous activités | Partenaires | Projets | Source de financement | Budget (\$US) |
|---|--|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Renforcer les capacités des ministères sectoriels, des collectivités locales et du secteur privé en matière de gestion durable des ressources naturelles | | | | 546 142,00 |
| <i>Mettre en œuvre un système de collecte et de partage des connaissances / solutions innovantes liées à la foresterie et à l'agriculture</i> | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | SCALA | Allemagne | 50 000,00 |
| | Ministère des Eaux et Forêts | AccLab | Allemagne | 346 142,00 |
| <i>Soutenir le renforcement de la gouvernance forestière</i> | Ministère des Eaux et Forêts | Plan d'Initiation | PNUD | 15 000,00 |
| <i>Appuyer le développement de l'économie bleue</i> | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Plan d'Initiation | PNUD | 35 000,00 |
| <i>Appuyer la mise en place de plateformes de dialogue multi acteurs pour la promotion de l'agriculture zéro déforestations</i> | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural | SCOLUR | FEM | 100 000,00 |

| Activités / sous activités | Partenaires | Projets | Source de financement | Budget (\$US) |
|--|--|-------------------|-----------------------|---------------------|
| Renforcer le dispositif opérationnel d'inventaire des gaz à effet de serre pour la transparence de l'action climatique | | | | 1 401 049,92 |
| <i>Compiler et compléter les informations disponibles sur les prévisions climatiques, les études de risques et vulnérabilité, l'impact social et économique dans les 5 secteurs prioritaires.</i> | Ministère de l'environnement et du Développement Durable | NAP | GCF | 332 746,00 |
| <i>Concevoir le système MRV domestique et partager des informations sur la mise en œuvre du projet et sur les résultats et les enseignements tirés y compris en matière de Genre, dans la Plateforme mondiale de coordination, afin de mettre ces informations à la disposition des autres Parties et initiatives.</i> | Ministère de l'environnement et du Développement Durable | CBIT | FEM | 449 677,00 |
| | | | PNUD | 50 000,00 |
| <i>Appuyer la révision des NDC au niveau des secteurs des Agriculture, Foresterie et Déchets, au regard de l'évolution des nouveaux documents stratégiques de chaque secteur et des potentialités d'investissements approuvés.</i> | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | NDC | Allemagne | 568 626,92 |
| Renforcer les capacités des ministères sectoriels, des collectivités locales et du secteur privé en matière de lutte contre le changement climatique, de mise en œuvre des NDC et de résilience | | | | 1 433 360,00 |
| <i>Appuyer les ministères sectoriels et les collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et élaborer une stratégie nationale Genre sur le CC</i> | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | NAP | GCF | 419 558,00 |
| | | NDC | UE | 82 390,00 |
| <i>Soutenir le déploiement de mécanismes de financement innovants et mobiliser la participation du secteur privé</i> | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | NAP | GCF | 451 462,00 |
| <i>Soutenir le renforcement de la résilience face aux crises et aux changements climatiques</i> | Cabinet du Premier Ministre | Plan d'Initiation | PNUD | 30 000,00 |

